



ACADÉMIE
DE NANCY-METZ

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2021-2024

Ville de RICHEMONT



PREAMBULE

Le **Projet Educatif de Territoire (PEDT)** se décline à partir :

- **D'une ambition** : participer à la réussite scolaire des élèves en aménageant les différents temps de la journée dans le respect du rythme de l'enfant.
- **D'une méthode** : proposer, suivre et évaluer des activités à partir des objectifs éducatifs définis en concertation avec les élus, la communauté éducative, les familles, les équipes d'animation.
- **D'un principe** : accueillir l'enfant sur un temps périscolaire en proposant des activités variées, en articulation avec le temps scolaire.

C'est un document clarifiant les ambitions à moyen terme (2024) de la Commune en matière d'éducation et de cohérence globale des temps de l'enfant.

Il permet d'organiser en cohérence l'ensemble des temps scolaires, péri et extrascolaires de l'enfant et de mobiliser les compétences des acteurs éducatifs.

Cadre de référence, le PEDT fixe des orientations, des objectifs et des actions partagés ainsi que des critères d'évaluation.

Ce PEDT a pour ambition de permettre aux enfants un égal accès à une offre éducative et de réduire les inégalités.

Elaboré pour une période de 3 ans (2021-2024), il s'appuie sur les ressources du territoire et sur une offre périscolaire et extrascolaire existante.

Il mobilise l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : parents, enseignants, équipes d'animation, ATSEM, associations locales ...

Les différents acteurs éducatifs se sont fixés des valeurs et des manières d'agir communes :

- L'enfant au centre des préoccupations.
Mettre les enfants au centre des considérations dans le choix des actions pour favoriser leur bien-être et leur réussite éducative.
- L'égalité.
Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs pour tous.
- Les principes éducatifs
Sensibiliser dès le plus jeune âge les enfants et la communauté éducative à la lutte contre les discriminations.
- La co-éducation
 - Accueillir les familles dans les espaces à l'école, au périscolaire, dans les associations pour échanger, construire une relation de confiance et une alliance éducative.
 - Être à l'écoute des publics pour aménager les espaces éducatifs et programmer les activités.
- Transversalité et coordination des acteurs
 - Créer des supports d'information à destination des acteurs éducatifs et des familles sur les programmations, les compétences et les dispositifs mis en œuvre par les partenaires sous forme d'annuaires, de guides...
 - Informer les familles.
 - Assurer un meilleur repérage des difficultés des enfants à besoins éducatifs particuliers, en situation de handicap pour en améliorer leur prise en charge.
 - Former les professionnels.
 - Prévoir davantage de rencontre entre les acteurs éducatifs pour une analyse des pratiques, des échanges de savoir-faire, une concertation des actions et une recherche de projets communs.
 - Décliner les valeurs dans l'ensemble des actions proposées (égal accès à la culture, au sport, lutte contre les discriminations ...)

Ce PEDT et son PLAN MERCREDI s'adresse aux enfants de 3 à 11 ans.

Comme en 2018 son périmètre d'action s'étend sur les 3 temps de la vie de l'enfant : scolaire, périscolaire et extrascolaire.

PRESENTATION DU TERRITOIRE

Collectivité territoriale, EPCI ou SIS porteur du projet :	
Nom et prénom de l' élu de référence	Madame Astride POESY
Fonction	Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires, périscolaires et au CMJ
Adresse	Mairie, Place de l'Eglise – 57270 RICHEMONT
Téléphone	03.87.71.23.70
Adresse électronique	mairie@richemont.fr

Coordination du projet assurée par :	
Nom et prénom du responsable pédagogique	CUZZOCREA Rosa
Fonction	Responsable Service Enfance
Adresse	Service Enfance – Rue du Stade, 57 270 Richemont
Téléphone	03 56 71 99 01
Adresse électronique	enfance-richemont@orange.fr

Territoire concerné (en indiquant le cas échéant le nom des différentes communes participant au projet) :

Commune(s)	Nombre d'habitants
Richemont	2013 habitants

Description générale du territoire :

o Localisation, situation géographique.

La commune de Richemont est située au nord-ouest du Département de la Moselle, aux confluent des vallées de l'Orne et de la Moselle.

Son territoire d'une superficie de 8,48 km² est entouré des communes de Fameck, Uckange, Guénange, Bousse, Mondelange, Amnéville, et Gandrange.

Richemont fait partie du canton de Fameck et de l'arrondissement de Thionville-Ouest.

La Commune compte une zone boisée, une zone rurale qui comprend une partie de terrains de culture et une partie de terrains inondables, une zone agglomérée sur la rive gauche de l'Orne et une zone artisanale (créée en 1975) appelée Champs de Mars, composée d'une quarantaine d'entreprises.

o Nombre d'habitants.

La population de la Commune s'élève à 2013 habitants.

Richemont compte 20% d'enfants et de jeunes (0-17 ans), répartis comme suit :

→ 0-3 ans : 59.

→ 4-11 ans : 224.

→ 12-17 ans : 141.

o Communes associées.

Richemont appartient à la Communauté de Communes des Rives de Moselle.

Elle est composée de 20 communes représentant 50 146 habitants sur 126 km² : Antilly, Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-Lès-Ennery, Charly-Oradour, Ennery, Fèves, Flévy, Gandrange, Hagondange, Hauconcourt, Maizières-lès-Metz, Malroy, Mondelange, Norroy-le-Veneur, Plesnois, Richemont, Semécourt, Talange, Trémery.

○ Emploi.

Le niveau de revenu médian des habitants de Richemont est de 23 787 euros.

SALAIRE NET MOYEN	
De 18 à 25 ans	9,30 €
De 26 à 50 ans	13,10 €
Plus de 50 ans	15,60 €

Sources : INSEE (2016)

Les demandeurs d'emploi constituent 8,1 % de la population richemontoise.

○ Equipements et services.

Sur la commune, nous comptons de nombreux équipements :

- Des services administratifs de proximité : une mairie, un bureau de poste, un CCAS,
- Une école élémentaire : 6 classes – 128 élèves,
- Une école maternelle : 3 classes – 74 élèves.
- Des structures d'accueil enfance et jeunesse : 1 accueil périscolaire, un accueil de loisirs (vacances scolaires petites et grandes vacances sauf Noël), un espace ados, une micro crèche.
- Des équipements sportifs et de loisirs : 1 piscine de plein air, un city stade, 2 terrains de football, un dojo, des terrains de tennis de plein air et couverts, un gymnase, un terrain de pétanque, 3 aires de jeux, un parcours botanique et de santé (partagé avec Gandrange)
- Des équipements socioculturels : une bibliothèque, une MJC.

Ces équipements et services sont complétés par ceux proposés par les associations. Elles sont au nombre de 16 sur la Commune :

- L'APER (Association des Parents d'Elèves de Richemont).
- L'Association des Donneurs de Sang,
- L'Association des Secouristes Français,
- L'Entente Sportive (club de foot),
- Le Judo Club,
- Le Tennis Club,
- M'tes baskets (club de marche),
- Richemont bad (badminton)
- Association les Vétérans (foot),
- Association les Aviculteurs,
- Association La Carpe (pêche),
- La Maison des Jeunes et de la Culture.
- Les Petits Loups (Maison Assistante Maternelle – MAM)

...

Les services de santé offerts à la population richemontoise sont les suivants :

- 1 médecin généraliste
- 1 kinésithérapeute
- 3 infirmiers
- 1 pharmacie.
- Un EHPAD.

Les services et commerces de proximité.

Le tissu de commerces de proximité a bien résisté à la concurrence des zones commerciales proches.

Il répond en grande partie à la demande locale et se concentre essentiellement le long de la RD953 :

- 2 restaurants / restauration rapide,
- 1 café,
- 1 dépôt de pain,
- 1 tabac presse,
- 1 institut de beauté,
- 2 coiffeurs,

- 1 taxi,
- 1 fleuriste,
- 1 station-service,
- Plusieurs garages automobiles.

○ Habitat.

Richemont compte peu de petits logements (15%), 13% de logements collectifs et une grande majorité de logements individuels.

L'offre locative privée y est significative (20 à 27% du parc de résidences principales).

La Commune compte 70% de maisons contre 30% d'appartements.

50% des logements comptent 5 pièces et plus, 21% 4 pièces, 15% 3 pièces, 10% 2 pièces et 4% 1 pièce.

Les résidences principales avec de nombreuses pièces sont donc largement majoritaires sur la Commune.

Les occupants de Richemont sont majoritairement propriétaires.

69.5% des Richemontois sont propriétaires de leur logement, contre 29% de locataires.

Le parc locatif se répartit entre logements sociaux et le locatif privé.

Toutefois, le nombre de logements sociaux est faible (< à 3%) : 9 logements construits en 2006 et 28 logements seniors construits en 2015.

○ Ecoles.

Richemont compte :

- Une école maternelle - 3 classes et 74 élèves dont 1 en situation de handicap.
- Une école élémentaire - 6 classes et 128 élèves dont 5 en situation de handicap.

Effectifs :

2015-2016 = 149 enfants scolarisés.

2016-2017 = 175 enfants scolarisés.

2017/2018 = 168 enfants scolarisés.

2018/2019 = 173 enfants scolarisés.

2019/2020 = 196 enfants scolarisés.

2020/2021 = 202 enfants scolarisés.

A noter, ouverture d'une classe supplémentaire :

- En maternelle à la rentrée 2016,
- En élémentaire à la rentrée 2021.

Les associations du territoire

Culturelles & artistiques	Sportives	Environnement
MJC	Entente Sportive de Richemont (foot) Judo Club de Richemont Tennis Club de Richemont M'Tes Baskets Richemont Bad	

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT (ex : description des équipements sportifs et culturels, ...) :

Il existe un tissu associatif d'une quinzaine d'associations (MJC-Foot-Judo-Tennis, M'tes Baskets...) qui donne la possibilité aux enfants de s'épanouir en dehors du temps scolaire et périscolaire dans le cadre d'activités sportives, sociales ou culturelles.

Nous disposons d'une bibliothèque municipale fréquentée tant par les écoles que le périscolaire.

Présence d'un EHPAD qui permet la mise en place de projets intergénérationnels au sein de la commune, que ce soit dans le cadre du périscolaire, des mercredis éducatifs ou du CMJ.

Nous disposons d'un gymnase et de nombreuses autres infrastructures communales : terrains de foot, piscine découverte, dojo, terrains de tennis...

Un accueil périscolaire et des accueils de loisirs sans hébergement qui fonctionnent sur la Commune depuis 2000.

L'ouverture d'un accueil le mercredi à la rentrée 2018.

La dynamique partenariale qui s'est créée dans le cadre des précédents PEDT.

Fin 2021, l'ouverture d'un bâtiment à proximité des écoles englobant Service Enfance et Bibliothèque.

Freins liés au territoire pour la mise en œuvre du PEDT (ex : transports, infrastructures...)

./.

Précision sur les domaines de compétence acquis

Commune		EPCI ou SIS
☒	Scolaire	☐
☒	Périscolaire	☐
☐	Nouveau temps périscolaire	☐
☒	Restauration scolaire	☐
☒	Extrascolaire	☐

Dispositifs existants :

- | | |
|--|--|
| ☐ Projet éducatif local | ☐ Contrat dans le domaine de la culture |
| ☐ Contrat éducatif local | ☐ contrat local d'accompagnement |
| ☐ Contrat de ville | ☒ Contrat enfance jeunesse |
| ☐ Contrat animation jeunesse territorialisé | CTG prévue à partir de janvier 2021 |

Précisez :

Organisation générale de la semaine : Nous fonctionnons avec une organisation scolaire sur 4 jours depuis la rentrée 2018. Une nouvelle dérogation à l'organisation scolaire nous a été accordée le 20 mai 2021.

	Accueil périscolaire le mercredi	
Semaine à 4 jours ½	OUI	NON
Semaine à 4 jours	OUI	NON

LE PILOTAGE DU PEDT

Composition de la structure de pilotage		
Partenaires institutionnels	Partenaires associatifs	Autres partenaires (bénévoles, parents...)
DSDEN SDJES CAF	Associations de parents d'élèves Judo Club de Richemont Tennis Club de Richemont La Carpe (association pêche) MJC ASFCBR (Association Croix Blanche de Richemont)	Bibliothèque

Modalités de pilotage

« Le PEDT formalise l'engagement des différents partenaires de se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer la cohérence des actions conduites sur l'ensemble des temps de vie des enfants.

L'élaboration du PEDT doit ainsi garantir une continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire, et donc une meilleure articulation des différents temps de vie de l'enfant avant, pendant et après l'école.

Il contribue également à la lutte contre les inégalités scolaires en mettant en place des actions correspondant à des besoins identifiés au niveau de chaque territoire.

Il favorise enfin, la création de synergies entre les acteurs tout en respectant le domaine de compétences de chacun d'entre eux ».

(Source <http://www.education.gouv.fr>).

La commune assure la coordination des actions et leur conformité avec les objectifs retenus.

L'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du Projet Educatif de Territoire est assurée par un comité de pilotage.

Ce comité de pilotage se compose :

- Des élus
- Des directeurs des écoles
- De l'Education Nationale
- De la CAF
- Du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).
- De la responsable du Service Enfance de la commune.
- De la responsable de la Bibliothèque municipale.
- Des représentants des associations.
- Des représentants des parents d'élèves.

Un comité de pilotage est réuni une fois par an à l'initiative de l'élue en charge des affaires scolaires, périscolaires et du CMJ.

Il rassemble les représentants institutionnels, (notamment de l'éducation nationale, de la SDJES et de la CAF,) et tous les acteurs locaux (parents, enseignants, animateurs, élus, associations...).

Il élabore et suit la mise en œuvre du projet, dont il assure l'évaluation.

La bonne conduite des projets sur le territoire implique un travail en commun régulier.

Il se fera dans le cadre de réunions de travail thématiques rassemblant :

- L'élue en charge des affaires scolaires, périscolaires et du CMJ.
- Les responsables du Service Enfance de la commune en charge de l'accueil périscolaire et des mercredis éducatifs
- L'équipe enseignante

Auxquels se joindront plus ponctuellement en fonction des thématiques abordées :

- La responsable de la Bibliothèque municipale.
- Des représentants des associations.
- Des représentants des parents d'élèves.

Les rencontres auront lieu régulièrement au cours de l'année (fréquence à définir), et d'autres seront programmées en plus en cas de besoins (problématique particulière, travail sur un projet commun à finaliser, évaluation annuelle...).

Les réunions auront pour but d'améliorer l'offre d'activités et les conditions de l'accueil.

Ces groupes de travail permettront de plus :

- D'améliorer la coordination et l'information entre les temps éducatifs
- De favoriser la complémentarité de l'action des différents acteurs.

Donc de gagner en cohérence éducative.

Modalités diverses

Quelles sont les modalités d'information des familles sur le contenu et la mise en œuvre du PEDT ?
(valeur qualité dans le cadre du plan mercredi)

Les informations communiquées aux familles portent sur :

- Les modalités d'inscription et de réservation
- Le fonctionnement de nos accueils,
- Les tarifs,
- Les menus,
- Le personnel en charge des enfants,
- Les programmes d'activités
- Le projet éducatif et les projets pédagogiques
- Le PEDT
- Le règlement intérieur

...

Pour optimiser la communication avec les familles utilisant le service périscolaire, les Mercredis ou les ALSH, un Portail Famille a été installé et mis en service en février 2019.

Les familles peuvent saisir directement leur dossier, faire les réservations et annulations, nous transmettre les documents d'inscription, accéder aux factures, mais aussi recevoir les informations mises en ligne par le service enfance (planning d'activités, menus, changement d'organisation, dates de réunion, projet pédagogique ...).

Toutes les informations sont également consultables sur le lieu d'accueil (affichage à l'entrée) et sur le site internet de la commune.

La programmation des animations est de plus transmise aux familles par voie d'affichage aux écoles et par mailing via l'ENT.

Il en est de même pour les notes d'information concernant l'organisation du service (pour signaler une modification par exemple).

Enfin, nous utilisons parfois également comme support de communication l'application « panneau pocket » lorsque nous souhaitons toucher une plus large population (non usagers du service, familles avec enfants non scolarisés à Richemont ...).

Quelle(s) est (sont) le(s) mode(s) d'inscription aux activités proposées et les raisons ayant conduit à ce choix ?

- o Conditions d'admission.

L'accueil périscolaire est ouvert à tous les enfants scolarisés à Richemont, en maternelle ou en élémentaire, dans la limite des capacités d'accueil.

Les Mercredis, les ALSH petites et grandes vacances sont ouverts à tous les enfants sans distinction sinon celle de l'âge et dans la limite des capacités d'accueil.

Y sont accueillis les enfants âgés de 3 ans (révolus au 1er jour de fréquentation et scolarisés) à 11 ans.

- L'inscription.

L'inscription administrative doit être effectuée ou renouvelée à la première inscription de chaque année scolaire, par le responsable de l'enfant.

Elle est à faire auprès du Service Enfance de la commune.

Elle se fait via le Portail Famille.

Un seul et même dossier permet d'inscrire son enfant :

- A l'accueil périscolaire.
- Aux mercredis éducatifs.
- Aux ALSH petites vacances.
- Aux ALSH grandes vacances.

Les modalités d'inscription sont précisées sur :

- Le Portail
- Sur le site internet de la Commune.

L'inscription est effective uniquement lorsque :

- Le dossier de l'enfant est dûment complété (sur le Portail, toutes les rubriques de l'espace « Ma famille » sont renseignées).
- Les justificatifs demandés sont transmis au Service Enfance.

- Modalités de réservation.

Pour des raisons d'organisation liées au fonctionnement général du service, au respect de la législation, à la commande préalable des repas et au respect des familles en attente d'une place, les familles doivent obligatoirement réserver les dates de présence de leur enfant.

Cette formalité est indépendante de l'inscription administrative.

Les demandes de réservation et/ou d'annulation doivent être effectuées depuis l'espace « Mes réservations » sur le Portail Famille.

3 possibilités d'inscription : annuellement, mensuellement, ponctuellement.

Il est possible de mensualiser ou annualiser les inscriptions en cours d'année.

Concernant le périscolaire, 3 plages d'accueil sont proposées pour les réservations :

- Le matin de 7h à 8h15
- Le midi de 11h45 à 13h45
- Le soir de 16h15 à 17h ou de 16h15 à 18h30.

Concernant le mercredi, 2 inscriptions possibles :

- A la journée complète de 7h30 à 18h30
- A la demi-journée (matin uniquement) de 7h30 à 11h30.

Pour les demandes de réservation, un délai de 2 jours doit être respecté.

Pour les demandes d'annulation, un délai doit également être respecté.

Ainsi :

- Pour l'accueil du matin, les demandes d'annulation doivent être effectuées au plus tard la veille avant 17h.
- Pour la cantine et l'accueil du soir après l'école, les demandes d'annulation doivent être effectuées au plus tard le matin même avant 8h45.
- Pour le mercredi, les demandes d'annulation doivent être effectuées au plus tard la veille avant 17h.

Toute annulation hors délai y compris pour raison médicale est facturée, que ce soit pour la cantine, les accueils du matin et du soir ou le mercredi.

Seuls les enfants inscrits sont pris en charge.

Pour le périscolaire, seuls les enfants inscrits et présents en classe sont pris en charge.

En cas de refus motivé par l'absence de place disponible, les réservations sont mises sur une liste d'attente.

Afin de nous adapter au mieux aux besoins des familles, nous proposons donc un service relativement souple. En effet, le délai pour inscrire son enfant est de 2 jours et les parents ont la possibilité d'annuler la veille pour le lendemain l'accueil du matin, et jusqu'au jour même avant 8h45 pour annuler une cantine ou un accueil le soir après l'école. Aucune inscription régulière n'est imposée aux familles du type au mois, au trimestre ... Ce qui permet aux familles de concilier plus facilement vie de famille, école, loisirs des enfants et contraintes professionnelles.

Inscription administrative, demandes de réservations et/ou d'annulation se font depuis le Portail Famille.

Mais un accueil physique et téléphonique est également assuré pour les familles.

De plus, en cas de difficultés dans l'utilisation du Portail ou pour les familles ne pouvant pas accéder à internet, un accompagnement est proposé par le Service Enfance de la Commune.

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par l'ensemble des partenaires :

Objectif 1 : Favoriser l'accès à la culture pour tous.

Il s'agit de sensibiliser, éveiller, rendre accessible à tous les pratiques culturelles, de susciter des vocations artistiques, de favoriser la découverte de différents domaines culturels (spectacles vivants, musique, danse, arts plastiques ...)

Actions définies pour les 3 années à venir :

- Projets « Bibliothèque » : découverte des livres, animations thématiques en lien avec le programme scolaire, Concours Moselle Lire, Noël de Moselle, Nuit de la lecture, Insolivres. Ces projets seront déclinés dans le cadre de l'école et/ou du périscolaire et des mercredis éducatifs.
- Projet « musique » dans le cadre scolaire. Cette action est financée par la commune. Pour 2021/2022, 3 projets menés par une intervenante extérieure musicienne sont déjà programmés :
Pour les Grandes Section et les CP : projet autour des chants traditionnels.
Pour les CE1 et les CE2 : projet de conte musical « Les musiciens de Brême »
Pour les CM1 et CM2 : projet Jean de la Fontaine.
- Des activités autour du livre organisées par le Service Enfance (périscolaire et mercredi) en collaboration avec les responsables de la Bibliothèque.
- Programmation jeune public. Programmation de spectacles par la Bibliothèque, 3 le seront par l'école maternelle et cette offre sera complétée par un spectacle programmé par le Service Enfance.
- Afin de mieux diffuser l'offre de spectacles jeunes publics auprès des familles, relayer aux parents les programmations culturelles des environs.
- Programmation d'ateliers d'arts plastiques menés par les équipes éducatives du Service Enfance et ponctuellement par des intervenants extérieurs spécialisés. Ces ateliers aboutiront à des expositions, fresques, court métrage, concours ...
- Organisation de sorties culturelles sur le temps du mercredi (musées, expositions, spectacles ...).

- Programmation d'initiations à des pratiques artistiques telles que la danse, la musique, le chant, le cinéma ... essentiellement pendant les mercredis mais également sur certaines vacances scolaires.
- Activités arts du cirque, danse et théâtre, proposées par la MJC.

Objectif 2 : Développer les activités sportives dans les espaces éducatifs.

Actions définies pour les 3 années à venir :

- Programmation d'activités physiques et sportives (APS) tout en optimisant la complémentarité entre l'EPS à l'école, les APS au périscolaire et le sport en club.
APS organisées dans le respect du code de l'action sociale et des familles.
- Intervention des clubs sportifs de la commune sur les temps scolaires et périscolaires.
Clubs concernés : le Judo Club et le Tennis Club.
En cours de validation : l'Entente Sportive (foot), le club de badminton.
- Activités piscine et ski (Snow Hall) organisés sur le temps scolaire avec le soutien financier de la Commune.
- Organisation d'olympiades scolaires.
Animation assurée par le Service Enfance durant le temps scolaire.

Objectif 3 : Favoriser l'accès aux loisirs.

La découverte de nouvelles activités favorise l'épanouissement des enfants et leur réussite éducative. En Effet, les activités informelles permettent notamment aux enfants de d'acquérir des compétences sociales qui les aident dans leur scolarité.

Actions définies pour les 3 années à venir :

- Mise en place d'activités diverses et variées (manuelles, artistiques, sportives ...) dans le cadre du périscolaire et des mercredis éducatifs.
- Communication interne et externe sur l'offre éducative, d'accueil, et de loisirs (création d'un livret récapitulatif de l'offre sur le territoire).
Réflexion sur les outils de communication utilisés.
- Soutien aux associations pour maintenir une offre sportive, culturelle et artistique de qualité sur le territoire.

Objectif 4 : Promouvoir une éducation citoyenne.

L'Ecole transmet les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité, refus de toutes discriminations. Le socle commun de connaissances et de compétences intègre cette mission fondamentale ; il s'agit de préparer les élèves à vivre en société, à devenir des citoyens responsables, conscients des principes et de règles qui fondent notre démocratie (extrait Eduscol).

Tous les adultes qui interviennent auprès des enfants dans l'exercice de leurs fonctions et leurs missions doivent avoir à cœur de faire partager ces valeurs.

Le Service Enfance, dans le cadre des activités et projets qu'il développe, permettra d'être un vecteur des valeurs citoyennes, en complément du travail réalisé dans les écoles.

Le sens du mot citoyenneté ne se limite pas au civisme ou à l'éducation civique.

L'apprentissage de la citoyenneté repose aussi sur le résultat d'une construction collective.

Il s'agit au travers d'actions collectives impliquant des interactions entre pairs de favoriser la participation, la coopération et l'engagement.

En dehors de la classe, les activités périscolaires et extrascolaires jouent également un rôle important dans le développement de ces compétences citoyennes.

Actions définies pour les 3 années à venir :

- Formaliser un cadre commun et les conditions du vivre ensemble sur les différents temps d'accueil.
Elaborer avec la participation des enfants, les règles de vie (sensibilisation civique/civilité, autonomie, socialisation ...) afférentes aux différents temps.
Garantir le respect des personnes, des points de vue, des idées de chacun dans le cadre collectif.
- Permettre à l'enfant d'être acteur de son accueil périscolaire.
Créer des espaces de parole pour recueillir les avis et les propositions des enfants que ce soit en termes d'activités ou d'organisation.
Les prendre en compte dans la programmation des animations et dans les choix de fonctionnement du service.
- Mettre en place des projets collectifs favorisant la prise d'initiative et les prises de décisions concertées (débat, argumentation, écoute de l'autre, respect des points de vue ...), mais aussi une coopération afin d'atteindre un but commun.
- Mise en place d'animations écocitoyennes menées par les équipes éducatives du Service Enfance et ponctuellement par des intervenants extérieurs spécialisés (sensibilisation aux éco gestes, actions de découverte de la faune et de la flore ...)
- Programmation d'animations, de projets permettant l'apprentissage de connaissances propres à un comportement citoyen (gestes de premiers secours, ...)
- Valorisation de l'engagement citoyen.
Il s'agit de faciliter l'engagement et le volontariat pour permettre aux enfants de vivre des premières approches de vie démocratique et sociale.
Leur permettre de prendre des responsabilités dans l'organisation et l'animation d'activités.
Leur permettre de s'engager dans dispositifs comme les **Conseils Municipaux Jeunes (CMJ)** pour faire vivre leurs projets.
Développer les liens intergénérationnels (partenariat avec l'EHPAD de la commune et mise en place d'actions en direction des résidents du quartier sénior du village, et ce dans le cadre du CMJ, du périscolaire ou encore des mercredis éducatifs).
- Actions de sensibilisation permettant d'aborder la question de la différence avec les enfants.
Il s'agit de sensibiliser les enfants sur l'importance de donner à chacun sa place dans la société, en leur faisant toucher du doigt les différences de chacun, en les vivant et en les partageant, pour qu'ils soient acteurs d'un monde plus inclusif.
Des animations seront mises en place autour des thématiques suivantes : le handicap qu'il soit physique, visuel, auditif ou invisible (troubles de l'apprentissage, dyslexie, dyspraxie, dysphasie ...), la discrimination selon l'apparence physique.
Actions envisagées : intervention de la ligue de l'Enseignement sur la lutte contre la discrimination dans les temps scolaires, péri et extrascolaires avec des jeux et des malles pédagogiques ; apprentissage de la langue des signes ; sensibilisation au handicap via le sport ; mises en situation permettant d'expérimenter la perte d'un sens ou d'une capacité physique (manger les yeux bandés, discuter avec un casque anti-bruit, se déplacer en fauteuil roulant ...), rencontres avec des enfants en situation de handicap autour d'un projet partagé qu'il soit sportif ou autre ; mise à disposition d'expositions et de supports d'informations sur la lutte contre les discriminations, ...
- Optimisation de l'accueil des enfants en situation de handicap : accessibilité des locaux, accompagnement particulier par la mise en place d'un PAI, accueil concerté avec les familles, l'équipe enseignante et l'équipe d'animation afin de déterminer les modalités d'accueil (horaires, rythmes, alimentation, protocole de soins, accompagnement, activités ...).
L'accueil d'enfants en situation de handicap s'inscrit dans un projet de société solidaire, ouvert à la différence et non discriminant rappelé dans la loi du 11 février 2005.
L'accès aux loisirs des enfants en situation de handicap pose la question du droit aux loisirs pour tous les enfants sans distinction aucune.

Nous considérons que ce droit est d'abord une nécessité en termes de « mieux vivre ensemble ». Lorsque l'on facilite la rencontre, lorsqu'on prépare et organise, on travaille indéniablement à favoriser le mieux vivre ensemble, à « construire des futurs citoyens » plus attentifs aux autres, ouverts à la différence, plus aptes à vivre ensemble.

- Mise en place de formations pour les professionnels afin de permettre une meilleure connaissance des types de handicap, de définir par un travail collectif les postures et les manières d'accueillir, pour mieux prendre en charge les enfants en situation de handicap.
Formation des intervenants éducatifs sur les handicaps invisibles (repérage et manières d'agir).
Conception d'un guide pratique sur les handicaps invisibles avec description des profils et des manières d'agir.

Objectif 5 : Favoriser le bien-être des enfants.

- Répondre aux besoins des enfants :
 - Favoriser les échanges de pratiques entre enseignants, ATSEM et équipe d'animation du Service Enfance,
 - Organiser des visites d'écoles et des réunions de rentrée pour les familles,
 - Mise en place de moments (réunions, forums...) et d'outils (boîte à idées...) permettant d'associer les enfants au fonctionnement des accueils et au choix des activités.
- Améliorer la coordination et l'information entre les temps éducatifs
 - Prévoir des temps de coordination enseignants/équipe d'animation au sujet des projets en cours ou envisagés.
 - Participation du Service Enfance aux Conseils d'école et aux réunions pédagogiques lorsque l'enfant est aussi accueilli au périscolaire ou au mercredi éducatif.
 - Mettre à disposition des plannings d'activités lisibles et consultables par tous.
- Aménager des espaces et programmer des activités adaptées
 - Programmer des activités de détente
 - Prévoir plusieurs espaces et types d'activités (de repos, d'activités libres, de jeux collectifs ...),
 - Diversifier les activités péri et extra scolaires pour apporter une ouverture culturelle
 - Aménager des salles de siestes adaptées pour les moins de 6 ans et des espaces de détente pour tous les enfants.
- Former les équipes sur différentes thématiques (comment favoriser la participation des enfants, la gestion des rythmes biologiques, le relationnel avec les familles, le handicap ...)

Objectif 6 : Renforcer la dynamique partenariale sur le territoire.

- Fédérer le réseau des acteurs éducatifs
 - Organiser et faire vivre un comité de pilotage regroupant les acteurs du territoire.
 - Communiquer autour du projet éducatif afin de garantir son dynamisme et sa pérennité.
 - Développer des outils de communication auprès des familles et des enfants.
 - Créer un annuaire nominatif des acteurs éducatifs pour favoriser la mise en réseau.
 - Mettre en place et animer des groupes de travail thématiques ayant une périodicité de réunion.

- Construire et animer une évaluation pertinente et partagée
 - Identifier et formaliser les critères permettant l'évaluation
 - Construire la collecte des informations, des avis permettant l'enrichissement de l'évaluation.
- Favoriser la complémentarité de l'action des différents acteurs.
 - Coordination entre les projets d'écoles et les projets des activités périscolaires et extrascolaires.
 - Les projets d'école 2016-2020 arrivent à terme.
Les enseignants rédigent actuellement les nouveaux projets d'école pour les 4 années à venir.
Une fois les projets d'école connus, les différents partenaires éducatifs adapteront la programmation de leurs actions.
Les objectifs des projets d'école seront déclinés dans le cadre des activités périscolaires : le soir après l'école et le mercredi.
Par ailleurs, la mise en place d'animations sur le temps scolaire est en projet.
Sous réserve d'acceptation de l'Inspection Académique, elles seraient menées par le personnel du périscolaire, et aborderaient de manière ludique des contenus en lien avec les programmes des écoles. Elles seraient évidemment concertées avec les enseignants.
 - Identifier les projets des différents partenaires (annuaire des projets des écoles, des projets pédagogiques des ACM, des projets associatifs, des projets de la Bibliothèque, de l'association des parents d'élèves) pour une meilleure coordination des actions éducatives, pour créer des passerelles, ou initier des collaborations sur des thématiques communes.
 - Projets partagés (écoles/périscolaire voire autres partenaires)
 - Transmissions d'informations lors des temps de transition entre les différents acteurs prenant en charge les enfants sur les différents temps de la journée.
 - Présence des acteurs périscolaires aux conseils d'école.
 - Pour les enfants scolarisés fréquentant l'accueil périscolaire et/ou les mercredis, présence des acteurs périscolaires aux réunions pédagogiques organisées à l'école (avec l'accord des parents).
- Contribuer au développement du lien social et de la vie locale (fêtes de quartiers, portes ouvertes, repas, spectacles ...)

Un projet de fête des enfants est en cours.

Ce projet a pour but :

- De mettre en place des animations à partager en famille,
- De mettre en avant le travail des associations,
- Mais aussi les activités réalisées par les enfants tout au long de l'année que ce soit pendant les différents accueils organisés par le Service Enfance, à l'école, au CMJ ou encore à la Bibliothèque,
- Et de les présenter aux familles lors d'une journée festive.

Sont associés à ce projet les écoles, les associations de la commune, les associations de parents d'élèves, le CMJ, et la Bibliothèque.

- Participation du CMJ aux réunions de travail des partenaires et au COPIL.
- Organiser sur le temps scolaire des moments de débats avec **tous** les enfants pour récolter leurs points de vue et mieux cerner ce qu'ils souhaitent faire à l'école et au périscolaire.

Objectif 7 : Permettre aux parents d'être acteurs du PEDT

Les parents sont indissociables de l'enfant que nous accueillons, cela suppose de leur offrir la possibilité de prendre une place avant, pendant et après l'ACM, de communiquer, de les informer et de les solliciter dans des instances structurées ou non. Il s'agit de faire appréhender aux parents l'accueil de loisirs comme lieu d'éducation (pas une garderie).

- Impliquer davantage les parents dans les orientations pédagogiques de nos différents accueils et pour cela continuer de nous appuyer sur les associations de parents d'élèves mais mieux structurer notre collaboration.
- Concevoir des documents d'information destinés aux familles valorisant et rendant lisibles les choix éducatifs faits par les équipes périscolaires.
- Réunir les parents pour les informer du fonctionnement éducatif de nos accueils.
- Communiquer autour des actions menées (projets, activités ...) : mailing, site internet, portail famille, affichage ...
- Accueillir et accompagner au quotidien les familles (accueil/départ)
- Associer les parents dans des actions de coéducation, en leur permettant de participer à des activités sur les différents temps, au côté d'autres acteurs.
- Participation des associations de parents d'élèves au Comité de pilotage mais également aux réunions de travail thématiques.
- Rencontrer les parents :
 - Réunions d'information
 - Temps d'accueil familiaux moins formels autour d'une collation ou d'un apéritif qui nous permettent de rencontrer les parents dans un cadre plus convivial et de recueillir leurs impressions, leurs retours sur la vie des différents accueils.
- Mise en place d'animations à partager en famille.
Déjà organisées sur le temps périscolaire par le Service Enfance, elles vont l'être également sur le temps extrascolaire par les associations du village qui le souhaitent.
- Soutenir les parents exprimant le besoin d'être accompagnés dans leur fonction parentale.
Organisation de « petits déjeuners thématiques » en direction des parents animés par des intervenants extérieurs ...
Thèmes abordés à définir selon les besoins exprimés par les parents (sommeil, alimentation, place des écrans dans la famille, internet, réseaux sociaux ...)

Évaluation du projet éducatif de territoire

Périodicité de l'évaluation

Travail en continu sur l'année + questionnaire annuel pour permettre au comité de pilotage d'obtenir un ensemble d'éléments permettant d'ajuster les orientations et apporter une réflexion aux problématiques.

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés)

Favoriser l'accès à la culture pour tous.	
Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
Nombre de participants. Nombre d'actions culturelles programmées. Nombre de spectacles jeune public programmés. Nombre de disciplines culturelles différentes proposées aux enfants.	Programmation d'actions artistiques dans le cadre de l'école et du périscolaire (musique, chant, arts plastiques, danse, théâtre ...) Organisation de sorties culturelles (musées, expositions, spectacles...) Programmation de spectacles jeune public. Animations mises en place par la Bibliothèque. Satisfaction des familles sur l'accessibilité de l'offre culturelle proposée. Ressenti des enfants suite aux activités réalisées. Ressenti des familles et des acteurs éducatifs sur les évolutions observées chez les enfants.
Développer les activités sportives dans les espaces éducatifs.	
Taux de participation. Nombre de clubs sportifs intervenant à l'école et au périscolaire. Augmentation des adhésions dans les clubs sportifs.	Programmation d'activités sportives complémentaires de l'EPS à l'école et du sport en club. Intervention des clubs sportifs dans le cadre scolaire et périscolaire. Satisfaction des familles sur l'offre sportive proposée. Ressenti des enfants suite aux activités réalisées. Ressenti des familles et des acteurs éducatifs sur les évolutions observées chez les enfants.
Favoriser l'accès aux loisirs	
Taux de participation aux activités proposées. Nombre d'adhérents enfants dans les associations.	Mise en place d'activités diverses et variées (manuelles, artistiques, sportives ...) dans le cadre du périscolaire et des mercredis éducatifs. Activités en lien avec le projet pédagogique. Ressenti des enfants suite aux activités réalisées. Ressenti des familles et des acteurs éducatifs sur les évolutions observées chez les enfants. Communication interne et externe sur l'offre éducative, d'accueil, et de loisirs : création d'un livret récapitulatif de l'offre sur le territoire. Soutien aux associations pour maintenir une offre sportive, culturelle et artistique de qualité sur le territoire.

Promouvoir l'éducation citoyenne	
Nombre de projets mis en place (intergénérationnels, éco citoyens, de sensibilisation au handicap, respect et acceptation de la différence...)	Mise en place de projets : intergénérationnels, éco citoyens, visant à promouvoir le respect et l'acceptation des différences.
Nombre de projets initiés par les enfants mis en place.	Organisation de formations aux gestes de premiers secours.
Nombre de projets collectifs organisés par les enfants.	Poursuite des actions du Conseil Municipal Jeunes.
Nombre de participants aux différents projets.	Participation des enfants, à l'élaboration des règles de vie (sensibilisation civique/civilité, autonomie, socialisation ...)
Nombre d'enfants participant aux débats.	Mise en place des projets collectifs favorisant la prise d'initiative et les prises de décisions concertées
Nombre de propositions faites par les enfants.	Organisation de temps d'échanges et de débat pour recueillir les envies, les propositions des enfants en matière d'activités, de projets ou d'organisation de la vie quotidienne, mais aussi leur ressenti par rapport à l'accueil. Qualité d'écoute, prise en compte de la parole des enfants.
	Participation du CMJ aux réunions des partenaires et au COPIL.
	Qualité de la participation des enfants aux débats : nombre de propositions, prises de parole, expressions des opinions...
	Influence des retours des enfants dans la programmation des activités et l'organisation des accueils (prise en compte dans les choix faits)
	Ressenti des familles et des acteurs éducatifs sur les évolutions du comportement des enfants.
	Ressenti des familles sur l'ouverture d'esprit de leur enfant suite à la participation aux activités éducatives.
	Ressenti des partenaires suite à leurs interventions.
	Communication sur l'accessibilité de nos accueils aux enfants en situation de handicap, Respect de la procédure spécifique à l'accueil des enfants en situation de handicap.
	Formations des personnels (handicap, démarche participative chez les enfants)
Favoriser le bien-être des enfants	
	Comportement et retours des enfants Retours des familles Retour des professionnels
	Mise en place de moments et d'outils permettant d'associer les enfants au fonctionnement des accueils et au choix des activités.
	Organisation spatiale et temporelle qui offre des repères aux enfants. Aménagement d'espaces de vie différents (de repos, de détente, d'activités libres, de jeux collectifs ...) et adaptés à l'âge des enfants (mobiliers adaptés à la taille des enfants, matériel pédagogique spécifique selon l'âge des enfants ...)
	Activités construites en fonction de l'âge des enfants.
	Respect des rythmes et des besoins en alternant temps de détente, de repos, et temps d'activités planifiées.

	Organisation de l'activité qui respecte le rythme biologique des enfants. Les activités sont proposées avec souplesse de façon à ne pas solliciter les enfants à l'excès, leur permettre de s'y adonner "gratuitement" et d'exercer leur choix au regard de leurs besoins propres. Activités péri et extra scolaires diversifiées. Mise à disposition de plannings d'activités lisibles et consultables par tous. Formation des personnels (comment favoriser la participation des enfants, la gestion des rythmes biologiques, le relationnel avec les familles, le handicap ...) Organisation de temps de coordination enseignants/équipe d'animation. Participation du Service Enfance aux Conseils d'école et aux réunions pédagogiques lorsque l'enfant est aussi accueilli au périscolaire ou au mercredi éducatif. Les temps de transition entre les différents temps de la journée sont gérés avec des procédures concertées entre l'équipe d'animation et l'équipe enseignante. Qualité des temps de transition entre les différents temps éducatifs de l'enfant (transmission des informations, coopération enseignants/équipe d'animation).
Renforcer la dynamique partenariale sur le territoire.	
Nombre de réunions de travail.	Organisation de projets communs.
Nombre de COPIL.	Projets partagés (écoles/périscolaire voire autres partenaires)
Nombre de projets montés.	Organisation de fêtes de quartier, de portes ouvertes, de spectacles ...
Nombre de projets partagés écoles/périscolaire voire autres partenaires.	Qualité des interactions entre les différents acteurs du PEDT
Nombre et nature des documents de communication créés.	Les objectifs des projets d'école sont déclinés dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaires (mercredis). Intervenants proposés sur le temps scolaire et périscolaire.
Taux de participation des différents acteurs aux réunions de travail et aux COPIL.	Connaissance respective des projets de chacun des partenaires. Les différents acteurs sont capables d'orienter les familles.
Augmentation du nombre de contacts entre les différents acteurs.	Mutualisation des moyens. Mise en place de groupes de travail thématiques ayant une périodicité de réunion.
Nombre de partenariats.	Transmissions des informations lors des temps de transition entre les différents acteurs prenant en charge les enfants sur les différents temps de la journée. Présence des acteurs périscolaires aux conseils d'école. Participation du CMJ aux réunions de travail des partenaires et au COPIL. Organisation sur le temps scolaire de moments de débats avec tous les enfants pour récolter leurs points de vue et mieux cerner ce qu'ils souhaitent faire à l'école et au périscolaire. Retours des différents partenaires (parents, enfants, enseignants, équipe d'animation, associations, bibliothèque...) sur la qualité des interactions, de la communication et de l'information. Création d'outils de communication et d'information adaptés pour faire connaître le PEDT aux parents, enseignants, équipe d'animation, partenaires associatifs et autres.

Permettre aux parents d'être acteurs du PEDT	
Nombre de rencontres avec les parents.	Présence des parents dans les activités (encadrement, jeux partagés ...)
Nombre d'animations à partager en famille mises en place.	Qualité des interactions parents/enseignants, parents/équipe d'animation.
Nombre et nature des documents de communication créés.	Participation des associations de parents d'élèves aux réunions du COPIL et aux réunions de travail thématiques.
Nombre d'actions de soutien à la fonction parentale mises en place et nombre de participants.	Participation des associations de parents d'élèves aux projets communs.
	Participation des parents aux projets communs.
	Conception de documents d'information destinés aux familles valorisant et rendant lisibles les choix éducatifs faits par les équipes périscolaires.
	Communication autour des actions menées (projets, activités ...) : mailing, site internet, portail famille, affichage ...
	Organisation de rencontres avec les parents : - Réunions d'information (fonctionnement éducatif des accueils...) - Temps d'accueil familiaux moins formels.
	Consultation des parents pour recueillir leurs impressions, leurs retours sur la vie des différents accueils, sur les actions mises en place, pour identifier leurs besoins (questionnaires, enquêtes, sondages, rencontres informelles autour d'une collation ou d'un apéritif...).
	Qualité d'écoute, prise en compte de la parole des parents au niveau des orientations pédagogiques, des modalités de prise en charge, des activités et projets.
	Mise en place d'animations à partager en famille.
	Organisation d'actions de soutien à la fonction parentale.

L'ECOLE ET LE PERISCOLAIRE

Dans cette partie, la notion « **valeur qualité dans le cadre du plan mercredi** » indique un attribut participant de la labellisation.

Les écoles et nombres d'enfants

	Nombre d'enfants concernés (dont présentant un handicap)	Nombre d'établissements concernés
Niveau maternel (moins de 3 ans)		
Niveau maternel (entre 3 et 5 ans)	74 élèves dont 1 en situation de handicap.	1 école (3 classes)
Niveau élémentaire :	128 élèves dont 5 en situation de handicap.	1 école (6 classes)
Niveau secondaire :		

Organisation en groupement scolaire ?

☐ Oui

☒ Non

Quels sont les objectifs principaux du projet de l'école.

Les projets d'école sont arrivés à leur terme en décembre 2021.

De nouveaux projets d'école sont en cours d'écriture.

Les projets et activités du PEDT seront en lien avec les projets des écoles.

Une fois les projets d'école connus, les différents partenaires éducatifs adapteront la programmation de leurs actions.

Les projets et activités du PEDT seront essentiellement développés sur le temps périscolaire du soir (après le goûter) et sur les mercredis.

Par ailleurs, la mise en place d'animations sur le temps scolaire est en projet.

Elles seraient menées par le personnel du périscolaire, et aborderaient de manière ludique des contenus en lien avec les programmes des écoles.

Elles seraient évidemment concertées avec les enseignants.

Mais avant d'aboutir, ce projet va être soumis à la validation de l'Inspection Académique.

L'organisation du temps

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
7h-8h15	Temps périscolaire			
8h15-11h45	Temps scolaire			
11h45-13h45	Pause méridienne, temps périscolaire			
13h45-16h15	Temps scolaire			
16h15-18h30	Temps périscolaire			
	MERCREDI			
7h30-18h30	Temps périscolaire			

A quel moment sont organisés les APC ?

Les APC sont programmées durant 2 semaines à chaque rentrée de vacances scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h15 à 17h15.

Service développé :

En cas de besoin des familles, les enfants inscrits aux APC pourront également être inscrits à l'accueil périscolaire du soir.

Au lieu d'être récupérés à 16h15 à la sortie de la classe, ils le seront au terme de leur APC à 17h15.

Le lieu d'accueil étant désormais voisin des écoles, ce service peut maintenant être proposé aux familles.

Le périscolaire

Intervenants extérieurs			
Associations socio-culturelles	Associations sportives	Bénévoles, parents	Autres intervenants
MJC	Judo Club de Richemont Tennis Club de Richemont La Carpe (association pêche)	Associations de parents d'élèves	Bibliothèque ASFCBR (Association Croix Blanche de Richemont) Intervenants extérieurs dans le domaine artistique, culturel, sportif.

L'écriture du projet éducatif a-t-il été écrit en collaboration avec l'équipe enseignante pour assurer la complémentarité ?

(valeur qualité dans le cadre du plan mercredi)

☒ Oui ☐ Non

Est-il ou sera-t-il présenté en conseil d'école ?

(valeur qualité dans le cadre du plan mercredi)

☒ Oui ☐ Non ou date de présentation prévue :

Des modalités contractuelles existent-elles entre l'organisateur et les partenaires ?

☐ Oui ☒ Non

☐ Autre, précisez

Formation

La formation permet de répondre aux besoins de qualification de l'équipe pédagogique.

Elle repose sur :

- Le respect de la réglementation SDJES en termes de qualification du personnel encadrant.
La Commune fait le choix de former systématiquement son personnel d'animation non qualifié (formation BAFA financée).
- Les besoins constatés lors de l'évaluation de notre action.
- Les besoins exprimés par les agents (étude des demandes exprimées).
- La nécessité de former la directrice des ACM pour parfaire ses compétences (management, méthodologie de projet ...).

Formations du personnel prévues	
☒ Oui	☒ Diplômante, non professionnelle (BAFA-BAFD) ☒ Diplômante, professionnelle (BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS...) ☒ Qualifiante, (CNFPT, autres organismes de formation)
☐ Non	

Nombre de personnes concernées : non défini à ce jour.

Avancement de la démarche de formation (projet ou déjà engagé) :

BAFD en cours pour un agent.

BPJEPS en projet pour un autre agent.

Thématiques de formations privilégiées : Handicap – Outils pour favoriser une démarche participative chez les enfants – Rythmes biologiques.

Pour les enfants de deux et trois ans, sur quel temps a lieu la sieste ?

☐ Périscolaire

☐ Scolaire

☒ Périscolaire et scolaire

(sieste à l'école les lundi, mardi, jeudi et vendredi – au périscolaire le mercredi)

Quels sont les moyens mis en œuvre pour respecter le rythme biologique des enfants de moins de 6 ans ?

- Pièces réservées à l'accueil des moins de 6 ans : vestiaires à hauteur maternelle, salle de sieste, coin détente aménagé, salles d'activités toutes équipées de mobilier adapté.
 - Matériel pédagogique spécifique à cette tranche d'âge.
 - Une partie de l'encadrement est spécifiquement dédiée aux moins de 6 ans.
 - Respect du temps de sommeil de l'enfant.
 - Organisation spatiale et temporelle qui offre des repères aux enfants.
 - Les activités sont construites en fonction de l'âge des enfants, avec une programmation spécifique pour les moins de 6 ans.
 - Respect des rythmes et des besoins en alternant temps de détente, de repos, et temps d'activités planifiées.
 - Que ce soit pour les moins de 6 ans ou les plus de 6 ans d'ailleurs, l'organisation de l'activité respecte le rythme biologique des enfants.
- L'accueil de loisirs est avant tout centré sur la possibilité offerte aux enfants de se reposer, de rêver, imaginer, créer, de jouer seul ou en groupe, et surtout selon son rythme propre.
- Il se traduit par un aménagement particulier de l'espace (coins de vie) et du temps.
- Ainsi, les activités sont proposées avec souplesse de façon à ne pas solliciter les enfants à l'excès, leur permettre de s'y adonner "gratuitement" et d'exercer leur choix au regard de leurs besoins propres.
- On n'est pas tenu de suivre le programme d'activités, on respecte le choix de l'enfant de ne pas participer aux activités proposées ou d'y participer à son rythme, on accepte que parallèlement aux activités proposées l'enfant ne fasse rien ou s'occupe tout autrement.
- Grâce à sa souplesse, l'accueil de loisirs est aussi l'occasion d'expérimenter des relations avec d'autres enfants sur un mode moins contraignant que celui nécessairement imposé à l'école.

L'accueil du matin.

La prise en charge de l'enfant se fait à une période charnière entre le lever et le temps scolaire. Cela est pris en compte dans la stratégie d'accueil.

C'est également le temps de la séparation avec les parents.

L'enfant doit se sentir accueilli. L'accueil est rassurant, fait en douceur, et individuel. L'adulte se rend disponible pour un temps d'échange avec les parents. L'accueil dans le calme et la sérénité facilite la concentration de l'enfant, en arrivant en classe.

Les propositions d'activités tiennent compte de ses envies, de ses besoins, de ses capacités et de son niveau d'éveil aux heures matinales.

L'enfant doit pouvoir :

- Poursuivre son temps de sommeil si nécessaire, ou simplement prendre le temps de se réveiller lentement dans un environnement et une ambiance favorable.
- Terminer ou prendre son petit déjeuner tranquillement, dans un endroit aménagé et parfaitement installé.
- Faire des activités calmes, individuelles et libres : jouer librement comme à la maison, écouter de la musique douce, lire des livres adaptés, dessiner...
- Rencontrer les premiers copains.
- Discuter avec l'adulte.

Dans ces conditions, l'enfant aborde le temps scolaire sereinement et est plus disponible pour écouter l'enseignant et effectuer son travail.

Le soir après l'école

C'est la fin de la journée, l'enfant est fatigué, et peu enclin à se concentrer. Il est donc souhaitable d'éviter l'activisme, et de privilégier la détente et le repos.

Les activités sont proposées en tenant compte des possibilités de concentration de l'enfant. L'approche doit toujours être ludique dans le plaisir partagé.

L'enfant doit pouvoir :

- Goûter tranquillement dans un endroit aménagé et parfaitement installé.
- Se détendre dans le calme, ne rien faire.
- Se défouler autour d'activités motrices si nécessaire.
- Faire des activités, individuelles et libres : jouer comme à la maison, écouter de la musique, lire des livres adaptés, dessiner...
- Jouer en groupe.
- Participer à des activités dirigées : manuelles, d'expression, artistiques, sportives ...

Quel que soit le temps d'accueil (Périscolaire ou Mercredis), le respect du rythme, des besoins et intérêts des enfants passe aussi par l'aménagement de l'espace proposé.

Le lieu est aménagé de manière attrayante, sécurisante, réconfortante et prend en compte les différents besoins de l'enfant.

Une attention particulière est donc portée sur le confort du lieu d'accueil, la sécurité, et l'ergonomie du mobilier adapté à la taille de l'enfant.

L'ambiance de l'espace contribue à la sérénité du jeu.

Chaque espace est aménagé en fonction de l'activité qui est proposée.

Ainsi, l'enfant peut s'approprier les lieux et être en situation de choisir l'activité qui lui convient le mieux.

C'est dans cet esprit que notre espace est aménagé comme suit :

- Des lieux d'activités : avec installation de coins permanents, ou pensé comme un espace modulable lorsqu'il n'est pas possible d'avoir des espaces permanents. Et ainsi permettre des activités diversifiées en fonction des besoins des enfants : activités de motricité, activités lecture, d'imitation ou jeux calmes, activités manuelles ...
- Un lieu de repos ou de sommeil indépendant.
- Un lieu de restauration.
- Un espace dédié aux soins (avec une armoire à pharmacie hors de portée des enfants et fermée à clé).
- Des sanitaires adaptés à la taille des enfants.
- Un espace vestiaire.

Comment envisagez-vous la transition entre les différents temps de la journée pour ce public ?

Les temps de transition entre les différents temps de la journée sont gérés avec des procédures concertées entre l'équipe d'animation et l'équipe enseignante.

L'objectif principal étant la sécurité des enfants dans le respect des responsabilités de chacun.

Pour les maternelles, les listes d'inscription au périscolaire sont connues des écoles dès le début de journée et les enfants sont informés et préparés pendant le temps scolaire à intégrer le périscolaire pour que la transition se passe du mieux possible.

L'ACCUEIL DES ENFANTS HORS TEMPS SCOLAIRE

Cette section prend modèle sur le projet éducatif ACM et doit être renseignée en tout état de cause (ACM ou hors ACM)

(Article R. 227-25 du code de l'action sociale et des familles + charte de qualité du plan mercredi)

1- La nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil, et, lorsqu'il s'agit d'activités physiques ou sportives, les conditions dans lesquelles celles-ci sont mises en œuvre ;

Des activités culturelles et artistiques (musique, chant, arts plastiques, théâtre, danse ...)

- Programmation jeune public.
Programmation de spectacles par la Bibliothèque, 3 le seront par l'école maternelle et cette offre sera complétée par un spectacle programmé par le Service Enfance.
- Activités autour du livre organisées en collaboration avec les responsables de la Bibliothèque.
- Projets « Bibliothèque » : découverte des livres, animations thématiques en lien avec le programme scolaire, Concours Moselle Lire, Noël de Moselle, Nuit de la lecture, Insolivres.
Ces projets seront déclinés dans le cadre de l'école et/ou du périscolaire et des mercredis éducatifs.
- Projet « musique » dans le cadre scolaire.
Cette action est financée par la commune.
Pour 2021/2022, 3 projets menés par une intervenante extérieure musicienne sont déjà programmés :
Pour les Grandes Section et les CP : projet autour des chants traditionnels.
Pour les CE1 et les CE2 : projet de conte musical « Les musiciens de Brême »
Pour les CM1 et CM2 : projet Jean de la Fontaine.
- Programmation d'ateliers d'arts plastiques menés par les équipes éducatives du Service Enfance et ponctuellement par des intervenants extérieurs spécialisés.
Ces ateliers aboutiront à des expositions, fresques, court métrage, concours ...
- Organisation de sorties culturelles sur le temps du mercredi (musées, expositions, spectacles ...).
- Programmation d'initiations à des pratiques artistiques telles que la danse, la musique, le chant, le cinéma ... essentiellement pendant les mercredis mais également sur certaines vacances scolaires.
- Activités arts du cirque, danse et théâtre, proposées par la MJC.

Des activités scientifiques et techniques

- Programmation d'ateliers sciences menés par les équipes éducatives du Service Enfance et ponctuellement par des intervenants extérieurs spécialisés.
Sur le temps scolaire et périscolaire.

Des activités citoyennes

- Projets collectifs favorisant la prise d'initiative et les prises de décisions concertées (débat, argumentation, écoute de l'autre, respect des points de vue ...), mais aussi une coopération afin d'atteindre un but commun.
- Programmation d'animations, de projets permettant l'apprentissage de connaissances propres à un comportement citoyen (gestes de premiers secours, ...)
- Actions de sensibilisation permettant d'aborder la question de la différence avec les enfants.
Des animations seront mises en place autour des thématiques suivantes : le handicap qu'il soit physique, visuel, auditif ou invisible (troubles de l'apprentissage, dyslexie, dyspraxie, dysphasie ...), la discrimination selon l'apparence physique.

Actions envisagées : intervention de la ligue de l'Enseignement sur la lutte contre la discrimination dans les temps scolaires, péri et extrascolaires avec des jeux et des malles pédagogiques ; apprentissage de la langue des signes ; sensibilisation au handicap via le sport ; mises en situation permettant d'expérimenter la perte d'un sens ou d'une capacité physique (manger les yeux bandés, discuter avec un casque anti-bruit, se déplacer en fauteuil roulant ...), rencontres avec des enfants en situation de handicap autour d'un projet partagé qu'il soit sportif ou autre ; mise à disposition d'expositions et de supports d'informations sur la lutte contre les discriminations, ...

- Projets intergénérationnels (partenariat avec l'EHPAD de la commune et mise en place d'actions en direction des résidents du quartier sénior du village, et ce dans le cadre du CMJ, du périscolaire ou encore des mercredis éducatifs).

Des activités environnementales

- Animations écocitoyennes menées par les équipes éducatives du Service Enfance et ponctuellement par des intervenants extérieurs spécialisés (sensibilisation aux éco gestes, actions de découverte de la faune et de la flore ...)

Des activités physiques et sportives.

- Initiations sportives menées par des intervenants extérieurs (ponctuelles, sur un cycle de plusieurs semaines).
- Intervention des clubs sportifs de la commune sur les temps scolaires et périscolaires.
Clubs concernés : le Judo Club et le Tennis Club.
En cours de validation : l'Entente Sportive (foot), le club de badminton.
- Activités piscine et ski (Snow Hall) organisés sur le temps scolaire avec le soutien financier de la Commune.
- Organisation d'olympiades scolaires.
Animation assurée par le Service Enfance durant le temps scolaire.
- Programmation d'activités physiques et sportives (APS) tout en optimisant la complémentarité entre l'EPS à l'école, les APS au périscolaire et le sport en club.
APS organisées dans le respect du code de l'action sociale et des familles.

En fonction des projets développés en cours d'année, des activités physiques et sportives (APS) pourront être mises en place durant l'Accueil Périscolaire et/ou les Mercredis Educatifs.
Dans le cadre des APS, les enfants seront encadrés par des éducateurs sportifs brevetés d'état.

Nous vérifierons au préalable que la structure à laquelle nous faisons appel est déclarée auprès du SDJES et qu'elle a souscrit à une assurance en responsabilité civile dans le cadre de ses activités.
Nous demanderons également à ce qu'elle nous fasse parvenir les cartes professionnelles d'éducateur sportif des intervenants qui prendront en charge nos enfants.

Comme toutes les activités proposées dans les Accueils Collectifs de Mineurs, l'APS s'intégrera de manière cohérente dans le projet pédagogique de l'accueil.

L'intérêt pédagogique sera appréhendé en fonction de la nature de l'activité, du public accueilli, de l'encadrement et de l'objectif poursuivi. Il sera également réfléchi en prenant en compte le contexte (espace, temps), l'environnement dans lequel l'activité se déroule.

Les conditions matérielles et notamment l'aménagement de l'espace sont essentielles pour la réussite de l'animation. Nous évaluerons le temps de pratique réel de l'activité, en rapport avec le temps de déplacement, d'installation et de préparation de l'activité. Nous veillerons à ce que le temps d'acheminement sur le lieu de pratique soit largement inférieur au temps d'activité sur place et que les temps d'installation et de préparation soient anticipés par des animations, voire intégrés dedans.

Les conditions d'encadrement seront déterminées en réunion d'équipe en détaillant le rôle de chaque membre de l'équipe d'animation (personne qualifiée, assistant, gestion générale du groupe...) et le cas échéant, le rôle de l'intervenant extérieur à l'équipe. En cas d'intervention de ce dernier, nous précisons, au préalable, nos attentes et définirons avec lui les objectifs et contenus de l'animation.

Ces APS seront préparées, conduites et encadrées selon les règles en vigueur, qui sont à la disposition des animateurs (trices) sur le lieu de l'accueil dans la bibliothèque de ressources pédagogiques qui leur est destinée.

Ces règles auront été préalablement explicitées en réunion de préparation avec l'équipe d'animation.

2- La répartition des temps respectifs d'activité et de repos ;

o Journée type – accueil périscolaire.

Tous les temps d'accueil périscolaire se déroulent au Service Enfance, bâtiment voisin des écoles.

Les trajets écoles-périscolaire se font donc tous à pied.

Accueil du Matin :

Les enfants sont accueillis de 7h à 8h15.

Ils arrivent de façon échelonnée et sont pris en charge par deux animateurs (trices).

Des activités calmes et libres sont prévues ainsi qu'un petit déjeuner selon le désir des enfants.

C'est un temps d'éveil progressif. Les enfants sont autonomes pendant les temps de jeux. Ils prennent ce qu'ils veulent en informant l'animateur (trice).

Des coins permanents sont aménagés : lecture, jeux de société, coloriage, matelas et coussins pour les plus jeunes.

C'est également un temps d'échanges avec les parents, ils transmettent les informations nécessaires pour la prise en charge de leurs enfants.

Les animateurs (trices) du matin tiennent le reste de l'équipe au courant de ces informations, et notamment la directrice.

De plus, si les parents ont des informations à communiquer aux enseignants, les animateurs peuvent également jouer un rôle de relais entre les familles et l'école.

Les enfants sont accompagnés à l'école pour 8h05.

L'objectif de ce temps d'accueil est de permettre une transition en douceur entre la famille et l'école.

Accueil du Midi : 11h45-13h45.

L'équipe d'animation prend en charge les enfants à 11h40 à l'Ecole Maternelle et à 11h45 à l'Ecole Primaire.

Pour les maternelles, les listes d'inscription au périscolaire sont connues des écoles dès le début de journée et les enfants sont informés et préparés pendant le temps scolaire à intégrer le périscolaire pour que la transition se passe du mieux possible.

Après le repas et un retour au calme, un temps d'animation est proposé aux enfants.

Des jeux sont à leur disposition : jeux de société, de cartes, jeux d'extérieur (ballons, cerceaux, raquettes, trottinettes)

Des coins permanents sont mis en place : dessins, dinette, petites voitures ...

Régulièrement des jeux collectifs sont également organisés.

Enfin, des projets d'animation spécifiques sont mis en place de façon plus ponctuelle.

Pour les enfants qui ne souhaitent pas participer aux activités, et qui ont besoin de calme avant de reprendre l'école, un espace détente et repos est également proposé.

A 13h30, les enfants sont raccompagnés à l'école.

Accueil du soir : 16h15-18h30.

Les enfants sont pris en charge jusqu'à 18h30, mais le départ peut être échelonné à compter de 17h.

16h15-16h45 : temps de goûter.

L'équipe d'animation prend en charge les enfants à 16h10 à l'Ecole Maternelle et à 16h15 à l'Ecole Primaire. Pour les maternelles, les listes d'inscription au périscolaire sont connues des écoles dès le début de journée et les enfants sont informés et préparés pendant le temps scolaire à intégrer le périscolaire pour que la transition se passe du mieux possible.

16h45-17h30 : temps d'animation.

Les enfants se réunissent, l'animateur leur propose une animation : il s'agit d'activités éducatives, sportives, culturelles ...

Des activités plus calmes sont également proposées aux enfants qui ont besoin de se ressourcer après leur journée d'école.

Les enfants choisissent ce qu'ils ont envie de faire : l'animation, des jeux calmes ou des jeux libres en attendant les parents.

Pendant l'année plusieurs projets d'animation sont abordés, sur une période définie (d'un mois à un trimestre), pendant cette période les activités proposées seront principalement en rapport avec le thème défini.

Des sorties pédagogiques en lien avec le projet d'animation peuvent également être organisées sur un mercredi.

Les parents sont informés de la programmation des activités par voie d'affichage et par mailing.

Les programmes d'activités sont également consultables sur le Portail Familles et sur le site internet de la Commune.

17h30-18h30 : temps libre.

Des jeux et du matériel sont à disposition pour jouer en autonomie.

Les enfants font le choix de leurs activités.

Pendant ce temps, il s'agit également pour les animateurs d'instaurer un dialogue avec les enfants afin de leur permettre d'évoquer leur ressenti par rapport à l'accueil, et de recenser leurs envies.

Leurs propositions seront prises en compte au moment de la programmation des animations à venir (activités, jeux ou projets).

○ Journée type – Mercredi Educatif.

L'accueil du mercredi se déroule également au Service Enfance.

	MERCREDI
7h30-9h30	Accueil échelonné
9h30-10h	Collation
10h-11h30	Temps d'activité
11h30-12h	Temps calme
12h-13h	Repas
13h-14h	Temps libre/Temps calme/Sieste
14h-15h30	Temps d'activité
15h30-16h	Temps libre
16h-16h30	Goûter
16h30-17h	Temps calme/Temps libre
17h-18h30	Départ échelonné

Sont proposées des activités culturelles, artistiques, sportives, manuelles, etc., dans le respect des goûts et du rythme des enfants, en dialogue avec les écoles et en lien avec notre territoire.

3- Les modalités de participation des mineurs

(valeur qualité dans le cadre du plan mercredi)

- La planification des activités, l'organisation permet de faire une place aux enfants, voire aux familles. L'équipe d'animation sollicite les enfants et est attentive à leurs demandes de façon à offrir un programme qui correspond, dans la mesure des possibilités, à leurs envies. L'idée est aussi de les amener à faire eux-mêmes des propositions pour la mise en place d'animations spécifiques, sorties, ...

L'organisation des activités gravite autour de l'enfant, de ses choix, de ses envies, de ses besoins, tout en tenant compte des moyens disponibles.

Nous veillons à :

- Consulter l'enfant avant d'élaborer un planning d'activités
- Lui permettre de faire des propositions d'activités
- Y répondre
- Faire preuve de souplesse : on n'est pas tenu de suivre le programme d'activités, on s'adapte aux envies du moment des enfants, même à celle de ne rien faire si l'enfant le souhaite.
- Adapter l'organisation à l'enfant.

Adapter l'organisation à l'enfant c'est :

- Respecter son rythme de vie.
- Respecter son choix de ne pas participer aux activités proposées ou d'y participer à son rythme.
- Accepter que parallèlement aux activités proposées l'enfant ne fasse rien ou s'occupe tout autrement. Encore faut-il lui en donner les moyens. Par la mise en place de coins permanents par exemple ou d'ateliers d'autonomie.
- Favoriser l'expression de leurs envies, de leurs projets et en garantir l'aboutissement.

L'enfant sait :

- Qu'il y a des activités proposées par les animateurs, mais que c'est lui qui choisit.
- Que s'il ne peut être satisfait dans un premier temps, il le sera par la suite (activité reconduite)
- Qu'il peut proposer des activités, émettre des souhaits qui seront pris en compte dans la mesure du possible.
- Qu'il a la possibilité de donner son avis sur les activités proposées, leur déroulement...

L'équipe s'adapte à la demande, s'il n'y a pas d'enfant dans une activité, l'animateur en question aide là où la demande est la plus importante. Si une activité n'a que peu de participants elle est maintenue.

Si les enfants ont envie de faire une autre activité non prévue, on essaie, dans la mesure du possible, de répondre à cette attente...

Afin de favoriser cette démarche les animateurs (trices) aménagent des temps durant lesquels les enfants peuvent s'exprimer.

- Les enfants participent à l'élaboration des règles de vie (sensibilisation civique/civilité, autonomie, socialisation ...).
- Mise en place de projets collectifs favorisant la prise d'initiative et les prises de décisions concertées
- Organisation de temps d'échanges et de débat pour recueillir les envies, les propositions des enfants en matière d'activités, de projets ou d'organisation de la vie quotidienne, mais aussi leur ressenti par rapport à l'accueil.
- Organisation sur le temps scolaire de moments de débats avec **tous** les enfants pour récolter leurs points de vue et mieux cerner ce qu'ils souhaitent faire à l'école et au périscolaire.

- o Le Conseil Municipal Jeunes (CMJ), un atout pour le PEDT.

Le Conseil Municipal Enfants existant (CME) a évolué en Conseil Municipal Jeunes (CMJ) en septembre 2020.

Suite aux élections 12 enfants ont été élus (8 élémentaires et 4 collégiens).

Le CMJ se compose d'enfants du CM1, du CM2 et de collégiens.

Le Conseil Municipal Jeunes se réunit en séance plénière pour voter les projets.

Et des réunions de travail sont organisées une fois par mois pour travailler sur les projets validés par délibération du conseil municipal élu ou du Maire.

Les enfants se réunissent le mercredi après-midi en mairie et sont accompagnés par l'adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires, périscolaires et au CMJ.

De nouveaux projets sont à l'ordre du jour, en voici les thématiques : environnement, solidarité, citoyenneté, amélioration du cadre de vie et animations.

Le CMJ permet aux enfants de s'initier à la vie communale, de se familiariser avec les institutions, les acteurs, les objets et les partenaires de la démocratie locale.

Il leur permet de prendre des initiatives, et au travers de leur vision d'enfants, de collecter des idées et de monter des projets pour améliorer le cadre de vie de leur ville.

Le CMJ est un atout pour le PEDT.

C'est un outil d'apprentissage de la citoyenneté.

C'est un outil valorisant l'engagement et le volontariat pour permettre aux enfants de vivre des premières approches de vie démocratique et sociale.

C'est un espace dans lequel les enfants peuvent exprimer leur point de vue, faire part de leurs envies, de leurs propositions.

C'est un dispositif qui les guide, les accompagne dans la formulation et l'organisation de leurs projets.

Le CMJ a pour rôle d'être à l'écoute de l'ensemble des enfants et de les représenter.

En cela, il est un interlocuteur privilégié pour nous permettre de connaître le point de vue des enfants sur le fonctionnement de nos accueils, ou de mieux cerner leurs souhaits que ce soit à l'école ou au périscolaire.

C'est pourquoi dans le cadre de notre nouveau PEDT, le CMJ sera convié aux réunions de travail des partenaires et au COPIL.

Malgré les dispositions prises, nous avons constaté que l'implication des enfants dans l'organisation ou l'animation de nos actions peut être améliorée.

En effet, les enfants utilisent bien les espaces de parole qui leur sont offerts pour exprimer leur ressenti lorsqu'ils sont sollicités directement par les animateurs dans le cadre des accueils, mais restent peu sources de propositions.

La participation et l'implication des enfants dans la vie des accueils est un axe prioritaire de développement.

Aussi, une réflexion doit être entamée avec les équipes d'animation afin de trouver des solutions alternatives nous permettant d'atteindre cet objectif.

Notre souhait pour ce nouveau PEDT est d'impliquer davantage les enfants dans le fonctionnement des accueils que ce soit en termes d'activités, de projets ou même d'organisation.

4- les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps

(valeur qualité dans le cadre du plan mercredi)

Quel accompagnement envisagez-vous pour les enfants en situation de handicap ?

Il s'agit de trouver des solutions permettant de mieux gérer la continuité d'accueil des enfants scolarisés en milieu ordinaire, au sein des accueils périscolaires.

Actuellement, les enseignants accueillent dans les classes des enfants en situation de handicap.

Cela concerne six enfants (5 en élémentaire et 1 en maternelle).

Quatre d'entre eux ont le soutien d'une AVS (auxiliaire de vie scolaire).

Et quatre d'entre eux fréquentent également nos accueils.

Un travail est déjà fait pour gérer au mieux la continuité d'accueil entre l'école et l'accueil périscolaire.

Mais ce travail peut être amélioré et une réflexion va être entamée pour y parvenir.

La communication et la confidentialité entre partenaires et personnels sont essentiels à la prise en charge des enfants.

Tout est mis en œuvre pour accueillir des enfants en situation de handicap dans nos accueils collectifs.

Pour faciliter la démarche des familles, nous communiquons sur la possibilité d'accueil des enfants en situation de handicap et nous les informons sur la procédure spécifique mise en place. Cette procédure rassure les parents quant à la prise en compte de leurs besoins sans banalisation des étapes et des délais.

L'accessibilité des accueils aux enfants en situation de handicap et les modalités d'accueil sont inscrites dans le PEDT, le Projet Educatif de la Commune, et dans les projets pédagogiques donc connues de l'ensemble des acteurs (organismes, directeurs, animateurs et parents).

L'accueil d'enfants en situation de handicap y est rattaché :

- Au droit aux loisirs pour tous les enfants sans distinction aucune, s'inscrivant dans un projet de société solidaire, ouvert à la différence et non discriminant rappelé dans la loi du 11 février 2005.
- À une nécessité en termes de « mieux vivre ensemble ». Lorsque l'on facilite la rencontre, lorsqu'on la prépare et l'organise, on travaille indéniablement à favoriser le mieux vivre ensemble, à « construire des futurs citoyens » plus attentifs aux autres, plus aptes à vivre ensemble.

et y implique :

- Un projet d'intégration.
L'intégration partant du principe que les enfants peuvent participer avec les autres à la très grande majorité des activités proposées. Ils ne peuvent être spectateurs du fonctionnement du centre ou vivre un accueil indépendant des autres.
- Une ANTICIPATION des démarches.
Chaque demande étant analysée pour définir les adaptations nécessaires pour accueillir dans des conditions satisfaisantes de sécurité et d'animation et ainsi prendre les décisions qui s'imposent en termes de moyens : humains, matériels, médicaux, en termes d'aménagement de l'espace, en termes de formation du personnel, en termes de sécurité.
- Des modalités d'accueil concertées entre les parents et les différentes équipes éducatives.
- De se doter des moyens nécessaires à l'accueil dans la limite des possibilités matérielles, humaines, financières et pédagogiques, et/ou de conventionner avec tout organisme compétent susceptible de contribuer à l'accueil optimal de l'enfant dans les accueils collectifs.
- Mais aussi d'évaluer les limites quant à la faculté d'intégration en fonction des demandes et se réserver le droit de refuser l'accès à un enfant dans la mesure où il y aurait prise de risques non maîtrisables pour l'équipe pédagogique, le groupe d'enfants ou l'enfant lui-même ou un manque de moyens permettant un accueil dans de bonnes conditions.
Dans tous les cas, le choix est argumenté auprès des familles concernées.

Étapes de la procédure spécifique :

- Prise de contact :
 - Évaluer approximativement la situation,
 - Programmer une rencontre avec les acteurs (parents et/ou structure spécialisée et/ou directeur de l'accueil...)
- Première rencontre :
 - Répondre aux questions des parents
 - Évaluer précisément la situation à l'aide d'un outil d'évaluation qui peut soit être remis aux familles au moment de la rencontre pour une lecture partagée et rempli avec eux, soit servir de guide d'entretien et être rempli en leur absence sur la base des notes fidèles à la parole des parents.

- S'informer de la personnalité et des particularités de l'enfant : quel est son/ses handicaps, ses possibilités, ses capacités relationnelles, d'autonomie et ses centres d'intérêt ?
- Si possible envisager déjà les modalités d'accueil : quelle structure, quel temps d'adaptation, présence des parents ou d'un éducateur, durée journalière, ...

→ Contact : tenir au courant la famille du suivi de leur demande. Leur donner une date de réponse.

→ Deuxième rencontre : proposer l'accueil aménagé à la famille, visite de la structure, faire signer un document validant les conditions d'accueil concertées avec les familles.

Quelles formations pour l'encadrement des enfants en situation de handicap ?

Le personnel est sensibilisé à l'accueil des enfants en situation de handicap.

L'équipe pédagogique est informée des capacités et difficultés rencontrées par l'enfant.

Les animateurs sont également renseignés sur les modalités d'accueil prédéfinies en collaboration avec la famille.

La sensibilisation de l'équipe est également un moment d'échanges entre les différents encadrants, permettant à chacun de s'exprimer sur ses appréhensions.

Ce temps permet enfin de déterminer l'organisation d'encadrement collective.

Une partie du personnel a suivi une formation mais elle est ancienne.

Cette formation sera renouvelée prochainement.

Des formations particulières pour l'encadrement des enfants en situation de handicap sont envisagées.

Pour cela, nous nous rapprocherons du SDJES et de l'UFCV.

Le CNFPT sera également sollicité.

Pour les enfants bénéficiant d'un PAI (projet d'accueil Individualisé), quelles relations sont envisagées avec l'équipe enseignante, la famille ?

L'équipe d'animation rencontre les familles avant l'accueil de l'enfant, afin de fixer les conditions de prise en charge.

Les parents sont partenaires dans la réflexion sur la prise en charge et les adaptations pour leur enfant.

Dans le cadre du suivi du PAI, des rencontres sont renouvelées en cours d'accueil.

Toutes les informations médicales nécessaires à l'accompagnement de l'enfant sont communiquées à l'ensemble de l'équipe d'animation.

La directrice des accueils est la référente et en son absence une personne désignée assure ses fonctions :

- Veiller à l'application des mesures précisées dans le PAI.
- S'assurer que le traitement de l'enfant est toujours à disposition y compris pendant les sorties
- Contrôler la fiche sanitaire et s'assurer que l'ordonnance est bien nominative et récente
- Vérifier la validité du traitement dans le cas où les parents le laissent en permanence sur la structure.

En amont de l'accueil, rencontre également avec l'enseignant (e) en charge de l'enfant bénéficiant d'un PAI pour une prise en charge cohérente et concertée sur les différents temps de la journée.

En cours d'accueil, échanges réguliers entre l'équipe d'animation et l'équipe enseignante (transmission des informations utiles à la prise en charge de l'enfant lors des temps de transition entre les différents temps de la journée, difficultés rencontrées ...).

Et dans le cadre du suivi du PAI, des rencontres entre la directrice de l'accueil et l'équipe enseignante sont programmées.

5- Les modalités de fonctionnement de l'équipe constituée du directeur mentionné au premier alinéa, des animateurs et de ceux qui participent à l'accueil des mineurs

Les projets sont déclinés par l'équipe d'animation du Service Enfance en cohérence avec le Projet Educatif de la Commune et des objectifs définis dans le cadre du PEDT.

L'organisation du service, le cadre de fonctionnement, les objectifs ... sont formalisés par la rédaction d'un projet pédagogique dans lequel s'inscrivent les actions mises en place par les équipes d'animation.

Ce projet pédagogique est à la disposition des animateurs, des parents et des enfants pour pouvoir être consulté à tout moment.

Composition de l'équipe :

- La responsable du Service Enfance (diplômée DEJEPS).
- La directrice de l'Accueil Périscolaire et des Mercredis Educatifs (diplômée BAFD).
- De 2 à 5 animatrices selon les temps d'accueil.
- Une personne bénévole et qualifiée BAFA, intervient ponctuellement en fonction des besoins du service.
- Les parents des enfants sont également sollicités sur certains projets.

L'équipe pédagogique se réunit autant de fois que nécessaire afin de :

- Discuter du fonctionnement général de l'accueil,
- Mettre en place les activités,
- Faire des bilans,
- Monter des projets
- Évoquer certains dysfonctionnements à réajuster.

Des réunions de travail sont planifiées de la façon suivante :

- Réunions de préparation.

Elles permettent de :

- ✓ Présenter et échanger sur le projet pédagogique de l'Accueil.
- ✓ Élaborer des projets d'animations et d'activités.
- ✓ Définir les plannings d'animations et d'activités
- ✓ Se répartir les tâches (planning/lieu/animateur)
- ✓ Effectuer les réservations (lieux, salles, transports, ...)

- Réunions intermédiaires (point sur les enfants, sur les activités, sur la vie de l'Accueil, sur l'équipe)

Elles sont de plusieurs types.

Chaque semaine a lieu une réunion d'équipe au cours de laquelle sont abordés :

- ✓ Un bilan de la semaine où il est possible d'évoquer les points forts de la semaine et/ou les difficultés rencontrées lors de la mise en place d'une activité ou la relation difficile avec un enfant.
- ✓ La préparation de la semaine suivante (quelles activités, en quels lieux, ...), les choses à prévoir...

Une fois par mois, l'équipe prend un moment pour faire le point sur son travail et sur les relations entre membres de l'équipe.

Une fois par mois, l'équipe prend un temps pour évaluer le bon déroulement de l'Accueil en fonction des objectifs fixés.

- Réunion bilan au terme de l'Accueil.

Au terme de l'Accueil une réunion de bilan est organisée afin d'évaluer l'organisation de l'Accueil, si les objectifs pédagogiques ont été atteints, les difficultés rencontrées, les réussites ... et ainsi adapter les objectifs, les moyens et l'organisation pour la saison suivante.

Un bilan est rédigé et confié à l'organisateur. Il est utilisé comme document ressource lors de la préparation des saisons à venir.

Des temps de travail sont octroyés aux animateurs (trices) afin de préparer leurs activités.

Des réunions de travail thématiques supplémentaires sont programmées pour l'équipe d'animation. Y sont abordés : les projets d'animation (élaboration de nouveaux projets, gestion des projets en cours), des temps de formation ...

Réunions auxquelles se joignent plus ponctuellement en fonction des thématiques abordées et des besoins :

- L'équipe enseignante
- La responsable de la Bibliothèque municipale.
- Des représentants des associations.

6- Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

Quels seront les locaux disponibles pour la mise en place des activités ?

Les travaux de construction du nouveau bâtiment viennent de s'achever.

Ce bâtiment rassemble la Bibliothèque et le Service Enfance dont les locaux accueilleront les enfants durant le périscolaire, le mercredi et les accueils de loisirs organisés pendant les vacances scolaires.

Bibliothèque et Service Enfance sont néanmoins deux espaces séparés avec des entrées indépendantes.

Nous avons intégré le Service Enfance en novembre 2021.

Il est situé à l'arrière du groupe scolaire, c'est-à-dire au plus près des écoles et de nombreux équipements sportifs communaux (gymnase, terrain de jeux multiples, piscine municipale découverte, ...). Ainsi tous les déplacements des enfants seront sécurisés et dans un périmètre étroit (gain de temps sur les déplacements pour optimiser les temps d'activités).

Le Service Enfance compte :

- Deux salles d'activités : avec installation de coins permanents et d'un espace détente.
- Une salle de motricité.
- Un lieu de repos ou de sommeil.
- Un lieu de restauration.
- Un espace dédié aux soins : avec une armoire à pharmacie hors de portée des enfants et fermée à clé.
- Des sanitaires adaptés à la taille des enfants.
- Un espace vestiaire.
- Un lieu de rangement pour le matériel.

Les enfants auront-ils accès à l'ensemble de ces locaux (salles de classe, bibliothèque, cantine, etc.) ?

☒ Oui ☐ Non

☐ Autre, précisez

Les locaux sont-ils accessibles et adaptés à l'accueil des enfants en situation de handicap ?

(Valeur qualité dans le cadre du plan mercredi)

☒ Oui ☐ Non

Existe-t-il des conventions ou règlements d'utilisation de ces locaux (horaires, restrictions, etc.) ?

☒ Oui ☐ Non

☐ Autre, précisez

Certaines salles du bâtiment seront amenées à être mutualisées avec les écoles et certaines associations de la commune.

Pour ce qui est des écoles, un règlement précisant les conditions d'utilisation sera rédigé.

Pour ce qui est des associations, une convention sera établie entre les deux parties.

Les locaux ont reçu une autorisation d'ouverture pour l'organisation d'accueils collectifs de mineurs et un agrément de la PMI pour l'accueil des moins de 6 ans.

Ils sont équipés d'une cuisine relais.

7- La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

(valeur qualité dans le cadre du plan mercredi)

Communication relative aux projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs et exemples éventuels d'actions ou de parcours éducatifs déclinés sur les temps scolaire et périscolaire :

Présentation du projet pédagogique de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation.

Le projet pédagogique est consultable sur le site internet de la Commune ainsi que sur le Portail Famille.

Exemples d'actions ou de parcours éducatifs déclinés sur les temps scolaire et périscolaire :

Pour les maternelles :

Domaine d'apprentissage : « agir et s'exprimer avec son corps ».

- Projet « rencontre sportive à l'école : Mini Olympiades ».
Avec le concours des enseignants, l'équipe d'animation organisera sur le temps d'une journée pour les deux écoles des ateliers sportifs.
- Organisation d'initiations sportives dans le cadre des Mercredis Educatifs (GEMS, interventions des associations sportives du village mais aussi de l'équipe d'animation).
- Ateliers de motricité ...

Domaine d'apprentissage 1 : mobiliser le langage.

- Activités d'expression : mimes, dès à lire, inventer une histoire à partir d'une couverture, transformer une histoire connue, illustrer une histoire avec des dessins..., jeux d'expression : créer une histoire à partir d'objets, contes improvisés ..., chants, marionnettes ...

Domaine d'apprentissage 4 : construire les premiers outils pour structurer sa pensée – explorer des formes des grandeurs, des suites organisées.

- Mise en place d'ateliers d'autonomie durant lesquels les enfants pourront de manière ludique et éducative perfectionner ces compétences.

Pour les élémentaires :

Socle commun domaine 1 : comprendre, s'exprimer en utilisant le langage des arts → participation à l'exposition de peinture organisée par la MJC. Tout au long de l'année, les enfants seront initiés à différentes techniques d'arts plastiques et réaliseront des œuvres qui seront exposées dans le cadre de l'exposition de peinture de la MJC.

Socle commun domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen

Projets :

- Atelier jeux de société avec découverte de jeux d'éducation à la citoyenneté,
- Animation sur la sécurité routière
- Initiation aux gestes de premiers secours
- Projet d'animation éco citoyen : fabrications de nichoirs, de mangeoires, atelier jardinage, sensibilisation au tri sélectif animé par un agent de la Communauté de communes, intervention du CPN ...

→ Actions de sensibilisation permettant d'aborder la question de la différence avec les enfants : intervention de la ligue de l'Enseignement sur la lutte contre la discrimination dans les temps scolaires, péri et extrascolaires avec des jeux et des mallettes pédagogiques ; apprentissage de la langue des signes ; sensibilisation au handicap via le sport ; mises en situation permettant d'expérimenter la perte d'un sens ou d'une capacité physique (manger les yeux bandés, discuter avec un casque anti-bruit, se déplacer en fauteuil roulant ...), mise à disposition d'expositions et de supports d'informations sur la lutte contre les discriminations, ...

Socle commun domaine 4 : les démarches scientifiques → dans le cadre des ateliers d'autonomie, les enfants pourront de manière ludique et éducative acquérir ou perfectionner des compétences dans ce domaine.

Par ailleurs, mise en place d'animations sur le temps scolaire en projet.

Sous réserve d'acceptation de l'Inspection Académique, elles seraient menées par le personnel du périscolaire, et aborderaient de manière ludique des contenus en lien avec les programmes des écoles.

Elles seraient évidemment concertées avec les enseignants.

Exemples de collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (tels que liens inter-directions, communication relative aux projets pédagogiques et d'école, mutualisation de matériel ou de locaux, modalités de pilotage partagé) :

Présentation du projet pédagogique de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation.

Présence de la directrice de l'accueil périscolaire et des Mercredis Educatifs aux Conseils d'école.

Pour les enfants scolarisés fréquentant l'accueil périscolaire et/ou les mercredis, présence des acteurs périscolaires aux réunions pédagogiques organisées à l'école (avec l'accord des parents).

Des réunions de rentrée sont organisées avec les écoles.

Mise en place de groupes de travail thématiques ayant une périodicité de réunion.

Organisation de temps de coordination enseignants/équipe d'animation.

Des temps de discussion informels sont favorisés pendant l'année pour une meilleure circulation des informations.

Des projets partagés (écoles/périscolaire voire autres partenaires) sont mis en place.

Les plannings d'activités, les notes d'information concernant le Service Enfance ... transmises aux familles sont également partagés avec l'équipe enseignante.

Les temps de transition entre les différents temps de la journée sont gérés avec des procédures concertées entre l'équipe d'animation et l'équipe enseignante.

Transmissions des informations lors des temps de transition entre les différents acteurs prenant en charge les enfants sur les différents temps de la journée.

Mutualisation des locaux : mise à disposition de certaines salles du Service Enfance : cours de religion, ateliers motricité pour la maternelle, réunions pédagogiques ...

Prêt de matériel.

Modalité d'organisation des transitions entre l'école et l'accueil du mercredi s'il y a école le matin : Où le déjeuner a-t-il lieu ? Qui organise le déjeuner ? Où l'accueil de loisirs se déroule-t-il ? Qui conduit les enfants pendant le trajet vers le lieu de déjeuner et le lieu de l'accueil de loisirs ? Comment les différents professionnels communiquent-ils ?

Pas d'école le mercredi matin.

8- L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

(valeur qualité dans le cadre du plan mercredi)

Modalités d'inclusion des enfants avec des besoins de prise en charge particuliers ou en situation de handicap (personnel dédié, formation des personnels, aménagements des locaux ou du matériel, activités mises en place) :

Cf. L'accueil des enfants hors temps scolaire – 4/

Mesures favorisant le développement de mixité sociale et de compréhension interculturelle (diversité des publics, activités de découverte de la culture de l'autre etc.) :

(---)

Eléments relatifs à la tarification : est-elle échelonnée ? Selon quels critères ?

Une réflexion a été menée en 2016 avec le soutien de la CAF, pour revoir notre politique tarifaire. Cette réflexion a abouti en 2017 à la proposition d'une nouvelle grille tarifaire. Nous avons revu nos tarifs en les rendant plus accessibles aux familles les plus démunies, qu'elles soient de Richemont ou extérieures à la Commune.

En septembre 2018, suite au retour de la semaine d'école de 4 jours, les horaires d'accueil du soir ont été modifiés, entraînant une modification de leur tarification, sans qu'il s'agisse d'une augmentation pour autant. De plus, des mercredis ayant été mis en place, la tarification proposée s'est alignée sur celle pratiquée pour une journée d'ALSH petites vacances option panier repas.

Depuis, les tarifs sont restés inchangés.

Les tarifs appliqués prennent en compte les ressources des familles, puisqu'ils sont modulés en fonction d'un quotient familial mensuel calculé en fonction du dernier avis d'imposition (revenu imposable/nombre de parts/12 mois).

Tranche A = QF < 400€

Tranche B = 400€ ≤ QF < 600 €

Tranche C = 600€ ≤ QF < 800 €

Tranche D = 800€ ≤ QF < 1000 €

Tranche E = QF ≥ 1000 €

Le principe du Quotient Familial est appliqué aux familles Richemontoises comme aux familles extérieures à la Commune.

Par contre, les tarifs appliqués aux extérieurs sont plus élevés.

Si les parents sont séparés, le tarif « Richemontois » est appliqué dès lors qu'au moins un des parents est domicilié à Richemont.

Une copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition doit être fournie à l'appui du dossier d'inscription. Si les familles refusent ou se trouvent dans l'impossibilité de communiquer aux services de la mairie l'avis demandé, il leur est facturé les tarifs maximums.

Jusqu'en juin 2019, le calcul du QF était établi uniquement à partir du dernier avis imposition dont l'année de référence est l'année qui précède.

Or, en cas de changement de situation depuis, la baisse de revenus n'est pas prise en compte dans le calcul du QF.

Aussi, depuis juillet 2019, le justificatif de référence reste l'avis d'imposition, mais en cas de changement de situation personnelle et/ou professionnelle entraînant une baisse significative de revenus, sur présentation de l'attestation de quotient familial établie par la CAF, il est désormais possible de revoir le quotient familial à la baisse.

Enfin, le CCAS de la Commune vient en aide aux familles en difficultés financières.

Les familles qui le nécessitent sont en effet dirigées vers le CCAS lequel prend également contact avec l'assistante sociale en charge de leur suivi.

Le tableau ci-après récapitule les tarifs en vigueur.

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE

RICHEMONT					
Activité	Tranche A QF < 400 €	Tranche B 400 € ≤ QF < 600 €	Tranche C 600 € ≤ QF < 800 €	Tranche D 800 € ≤ QF < 1000 €	Tranche F QF ≥ 1000 €
Matin (7h00-8h15)	1.20	1.50	1.80	2.10	2.50
Midi (11h45-13h45)	3.20	4.00	4.80	5.60	6.40
Goûter (16h15-17h)	1.20	1.50	1.80	2.10	2.50
Soir (17h-18h30)	1.40	1.70	2.00	2.30	2.70

EXTERIEURS					
Activité	Tranche A QF < 400 €	Tranche B 400 € ≤ QF < 600 €	Tranche C 600 € ≤ QF < 800 €	Tranche D 800 € ≤ QF < 1000 €	Tranche E QF ≥ 1000 €
Matin (7h00-8h15)	1.50	1.80	2.10	2.50	2.90
Midi (11h45-13h45)	4.00	4.80	5.60	6.40	7.20
Goûter (16h15-17h)	1.50	1.80	2.10	2.50	2.90
Soir (17h-18h30)	1.70	2.00	2.30	2.70	3.10

Tarif « midi » : pour les enfants allergiques ou présentant des troubles de la santé impliquant un panier repas fourni par les parents, la somme de 2€ est déduite du tarif journalier.

TARIFS MERCREDIS EDUCATIFS

RICHEMONT					
Activité	Tranche A QF < 400 €	Tranche B 400 € ≤ QF < 600 €	Tranche C 600 € ≤ QF < 800 €	Tranche D 800 € ≤ QF < 1000 €	Tranche E QF ≥ 1000 €
Journée complète	10.50	12.40	14.20	16.00	18.00
Demi-journée (matin)	3.80	4.50	5.20	6.00	7.00

EXTERIEURS					
Activité	Tranche A QF < 400 €	Tranche B 400 € ≤ QF < 600 €	Tranche C 600 € ≤ QF < 800 €	Tranche D 800 € ≤ QF < 1000 €	Tranche E QF ≥ 1000 €
Journée complète	13.80	15.60	17.40	19.20	21.00
Demi-journée (matin)	5.00	5.70	6.40	7.20	8.00

Modalités de communication avec les familles (par exemple affichage, flyers, site internet dédié, moments consacrés)

Le site internet de la Commune.

Y sont présentés le fonctionnement de chaque accueil (périscolaire, Mercredis, ALSH, les programmes d'activités, les tarifs, le personnel en charge des enfants).

Y sont consultables les projets pédagogiques et éducatif, le règlement intérieur, le PEDT, les protocoles d'accueil (covid) ...

Le Portail Famille.

Les parents peuvent y saisir directement leur dossier, faire des réservations et annulations, nous transmettre les documents d'inscription, mais aussi recevoir les informations mises en ligne par le service enfance (planning d'activités, menus, changement d'organisation, dates de réunion, projet pédagogique ...).

Distribution de flyers (ponctuellement).

Notes d'information concernant l'organisation du service.

Panneaux d'affichage installés aux écoles.

En fonction du projet, affiches parfois déposées dans les commerces et services administratifs (poste, mairie ...).

Rencontres informelles avec les familles à l'occasion de projets menés avec les enfants (spectacle, exposition, animations familiales ...).

Rencontres formelles (réunions d'information ou autres).

En plus du portail et du site internet, toutes nos informations sont consultables en version papier sur nos lieux d'accueil.

Programmes d'activités, notes d'information ...sont également communiqués aux familles via l'ENT (application « One Pocket »).

Enfin, nous utilisons parfois également comme support de communication l'application « panneau pocket » lorsque nous souhaitons toucher une plus large population (non usagers du service, familles avec enfants non scolarisés à Richemont ...).

9- Mise en valeur de la richesse des territoires

(valeur qualité dans le cadre du plan mercredi)

Exemples parmi lesquels :

- De projets pédagogiques donnant lieu notamment des sorties amenant à la découverte des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel ;
- De partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires etc) ;
- De partenariats avec les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, de sites naturels (parcs, jardins, fermes pédagogiques etc.) ;
- D'implication des habitants et acteurs du territoire dans les projets pédagogiques menés (intervention ponctuelle des parents, bénévoles, agents territoriaux etc.) ;

Partenariat avec les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles :

- L'organisation de la « Fête des enfants ».
Ce projet a pour but :
 - De mettre en place des animations à partager en famille,
 - De mettre en avant le travail des associations,
 - Mais aussi les activités réalisées par les enfants tout au long de l'année que ce soit pendant les différents accueils organisés par le Service Enfance, à l'école, au CMJ ou encore à la Bibliothèque,
Et de les présenter aux familles lors d'une journée festive.
- Sont associés à ce projet les écoles, les associations de la commune, les associations de parents d'élèves, le CMJ, et la Bibliothèque.
- Intervention des clubs sportifs de la commune sur les temps scolaires et périscolaires.
Clubs concernés : le Judo Club et le Tennis Club.
En cours de validation : l'Entente Sportive (foot), le club de badminton.
- Collaboration avec la MJC.
Participation aux projets culturels mis en place.
Ex. : participation à une exposition peinture organisée par la MJC en juin 2022 (visite + exposition des travaux réalisés dans le cadre d'un projet « arts plastiques » mené pendant les Mercredis Educatifs).

...

Partenariat avec la Bibliothèque Municipale

- Projets « Bibliothèque » : découverte des livres, animations thématiques en lien avec le programme scolaire, Concours Moselle Lire, Noël de Moselle, Nuit de la lecture, Insolivres.
Ces projets seront déclinés dans le cadre de l'école et/ou du périscolaire et des mercredis éducatifs.
- Participation aux spectacles jeune public programmés par la Bibliothèque.
- Activités autour du livre organisées en collaboration avec les responsables de la Bibliothèque.

...

Découverte des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel.

- Organisation de sorties culturelles sur le temps du mercredi (musées, expositions, spectacles ...).

10- Le développement d'activités éducatives de qualité

(valeur qualité dans le cadre du plan mercredi)

Cf. L'accueil des enfants hors temps scolaire – 1/

Les projets sont déclinés par l'équipe d'animation du Service Enfance en cohérence avec le Projet Educatif de la Commune et des objectifs définis dans le cadre du PEDT.

L'organisation du service, le cadre de fonctionnement, les objectifs ... sont formalisés par la rédaction d'un projet pédagogique dans lequel s'inscrivent les actions mises en place par les équipes d'animation.

Ce projet pédagogique est à la disposition des animateurs, des parents et des enfants pour pouvoir être consulté à tout moment.

Le programme est élaboré après consultation des enfants.

Il est disponible dans les locaux du Service Enfance. Il est consultable sur le site internet de la Commune ainsi que sur le Portail Familles.

Enfin, il est diffusé aux familles via l'ENT.

Les animations proposées répondent aux attentes et aux besoins des enfants en matière de découverte, de responsabilisation, d'autonomie et de partage de la vie en collectivité.

Sont proposés :

- **Un accueil avec animations** : activités manuelles, sportives, culturelles, artistiques ..., stages divers (artistiques, sportifs...), ...
Cet accueil est un temps d'animation pouvant être conduit par un ou plusieurs animateurs ou un intervenant extérieur.
- **Des sorties** : loisirs, événements culturels, pratiques sportives ...
- **Des projets** : les projets d'activités proposés sur un thème choisi avec les enfants ou validé par eux permettent de donner une dynamique aux temps périscolaires et extrascolaires, principalement celui de l'après-midi après l'école ou celui du mercredi et ainsi de marquer l'année de temps forts cohérents.
- **Des activités complémentaires aux projets et aux programmes des écoles.**
Cf. L'accueil des enfants hors temps scolaire – 7/

11- Les modalités d'évaluation de l'accueil ;

Pour l'évaluation, nous nous baserons sur :

- Les bilans des actions ou projets.
- Les bilans des activités.
- Les comptes rendus de réunions des différents groupes de travail mais également des équipes de professionnels.
- Les questionnaires distribués aux familles.
- Les réunions de concertation organisées avec les partenaires.
- Les réunions de l'équipe d'animation.
- Les retours des partenaires (enseignants, parents, partenaires associatifs et autres)
- Les retours de l'équipe d'animation.
- Les retours des enfants.

Nous utiliserons les indicateurs suivants :

- Satisfaction des partenaires vis-à-vis de la collaboration
- Capacité du partenariat à favoriser l'atteinte des objectifs du projet
- Degré de participation des partenaires à la prise de décision
- Taux de participation des partenaires aux rencontres liées au projet
- Nombre de partenaires.
- Nombres d'enfants, moyenne de fréquentation, nombre de personnes formées, de projets réalisés ...
- Qualité des services offerts.
- Taux de satisfaction des usagers.

...

Les modalités d'évaluation sont les suivantes :

- Carnet de bord pour observer l'évolution des enfants.
- Réunions de bilans.
- Comptes rendus de réunions.
- Echanges informels quotidiens de l'équipe d'animation.
- Echanges informels avec l'équipe enseignante.
- Echanges informels avec les partenaires.
- Réunions sur le fonctionnement et les projets.
- Bilans sur chaque action (objectifs, déroulement, difficultés, perspectives).
- Réunions avec les partenaires et compte rendus.
- Recueil et analyse des retours des enfants et de leurs familles.
- Observation de la vie des accueils au quotidien.